

Messieurs, Je considère que la parcelle n° 340 en zone NUI
devrait être rattachée en zone constructible, sachant
que j'ai un passage de 4 m pour accéder à cette zone.
Je ne comprends pas que ma propriété soit divisée en
deux zones! (parcelle n° 340 et n° 340)
Je vous prie de bien vouloir considérer ma requête et vous en
remercie à l'avance.

le 9 10 2019